

Les plus gros SCANDALES des JO 2024 !

Par Romain Molina)

Auteur du livre du même nom

Chaine Youtube : Pas content avec Greg Tabibian :

<https://www.youtube.com/watch?v=HcS9tvUGfi0>

Résumé de la vidéo par Sonnet 3.5

Voici un résumé des principaux points révélés par Romain Molina concernant les scandales des Jeux Olympiques de Paris 2024, développés en 5 lignes chacun :

1. Dépenses injustifiées et dépassements de budget

Le budget initial des JO 2024 a été largement sous-estimé, passant de 6-7 milliards à 11-12 milliards d'euros. De nombreuses dépenses injustifiées ont été relevées, comme un voyage coûteux au Pérou pour une délégation française alors que l'attribution des Jeux était déjà acquise. Les contrats d'infrastructure ont souvent été attribués à des prix bien au-dessus du marché. Le merchandising officiel est vendu à des prix exorbitants (ex: slips à 50€) et peine à trouver preneurs. Ces dépassements budgétaires risquent d'être supportés par les contribuables français.

2. Conditions de travail et exploitation

Des travailleurs sans-papiers ont été exploités sur les chantiers des JO, travaillant dans des conditions précaires et parfois sans être payés. Le recours à 45 000 bénévoles pour l'organisation des Jeux s'apparente à du travail déguisé, avec des horaires pouvant aller jusqu'à 10h par jour sans rémunération. Ces pratiques soulèvent des questions éthiques et légales sur les conditions de travail liées à l'organisation des Jeux.

3. Salaires excessifs des dirigeants

Les dirigeants du comité d'organisation des JO touchent des salaires exorbitants, bien au-dessus des normes du secteur public. Par exemple, le directeur de la communication institutionnelle gagne 540 000 dollars par an. Ces rémunérations contrastent fortement avec le recours massif aux bénévoles et l'exploitation de travailleurs précaires sur les chantiers.

4. Problèmes de sécurité pour la cérémonie d'ouverture

La cérémonie d'ouverture prévue sur 6 km le long de la Seine pose d'importants défis sécuritaires. Des services de renseignement étrangers ont alerté sur la difficulté de sécuriser un tel périmètre. Le budget alloué à la sécurité semble insuffisant face à l'ampleur de la tâche. Des failles de sécurité ont été identifiées tardivement, comme l'accès possible au Stade de France par les bouches d'égout.

5. Avantages fiscaux et perte de souveraineté

Le Comité International Olympique (CIO) bénéficie d'importants avantages fiscaux en France pour l'organisation des Jeux. Un "contrat de ville hôte" signé par Paris donne des pouvoirs

exorbitants au CIO, allant jusqu'à lui permettre de restreindre le droit de manifester avant, pendant et après les Jeux. Ces dispositions soulèvent des questions sur la perte de souveraineté de l'État français face aux exigences du CIO.

Annexes 👍

Quelques articles du contrat de la ville hôte de Paris pour les Jeux

D'après les informations fournies par Romain Molina, voici un développement des articles du contrat de ville hôte des Jeux Olympiques de Paris 2024 qu'il a mentionnés :

1. Article 14 - Absence d'activités incompatibles

Cet article stipule qu'aucune manifestation, conférence ou réunion majeure pouvant avoir un impact sur le succès, la planification, l'organisation, le financement ou l'exposition médiatique des Jeux ne peut se tenir dans la ville hôte, ses environs ou dans les villes accueillant d'autres sites de compétition pendant les Jeux, ainsi que la semaine précédente et suivante, sans l'accord écrit préalable du CIO.

Cette clause est particulièrement controversée car elle semble restreindre le droit de manifester et la liberté d'expression pendant une longue période autour des Jeux.

2. Article 24.4 - Restrictions sur les activités commerciales

Cet article indique qu'aucune activité commerciale en relation avec les Jeux ne peut être lancée par la ville hôte, le comité national olympique ou le comité d'organisation avant la signature de l'accord sur le plan de marketing.

De plus, il stipule que le comité d'organisation est responsable de veiller à ce que les autorités du pays hôte ne participent pas et n'autorisent pas d'activités commerciales ou de marketing liées aux Jeux sans l'accord du CIO. Cela semble donner au comité d'organisation un pouvoir de contrôle sur les autorités nationales, ce qui est problématique en termes de souveraineté.

3. Article 32 - Collecte et utilisation des données

Cet article prévoit que toutes les données d'utilisateurs collectées et traitées en relation avec l'expérience des spectateurs, les médias numériques, le relais de la flamme olympique et d'autres activités du comité d'organisation puissent être transférées au CIO et utilisées par celui-ci, des entités qu'il contrôle ou d'autres tiers autorisés.

Cette clause soulève des inquiétudes quant à la protection des données personnelles des participants et spectateurs.

4. Clauses fiscales

Bien que Romain n'ait pas cité d'article spécifique, il a mentionné que le contrat contenait des clauses accordant d'importants avantages fiscaux au CIO et à ses partenaires. Ces dispositions permettraient au CIO de ne pas payer d'impôts en France dans le cadre de l'organisation des Jeux.

Ces articles du contrat de ville hôte révèlent l'étendue du pouvoir accordé au CIO sur l'organisation des Jeux et les concessions importantes faites par la ville hôte et le pays organisateur. Ils soulèvent des questions sur :

- la souveraineté nationale,
- les libertés publiques;
- la transparence financière

dans le cadre de l'organisation des Jeux Olympiques.

Sources :

[1]<https://ppl-ai-file-upload.s3.amazonaws.com/web/direct-files/454117/8fb51c6c-2221-4194-ade0-e7e3898c04ad/Les-plus-gros-SCANDALES-des-JO-2024-.txt>

[2]<https://stillmed.olympic.org/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Host-City-Elections/XXXIII-Olympiad-2024/Contrat-ville-hote-Principes-pour-les-Jeux-de-la-XXXIII-Olympiad-e-2024.pdf>

[3] <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036742943>

[4]<https://stillmed.olympics.com/media/Document%20Library/OlympicOrg/Documents/Host-City-Elections/XXXIII-Olympiad-2024/Contrat-ville-hote-Conditions-operationnelles-pour-les-Jeux-XXIII-Olympiade-2024.pdf>

Les avantages fiscaux concédés aux organisateurs de grandes manifestations sportives en France.

Il existait effectivement avant le contrat de ville hôte de Paris pour les Jeux Olympiques de 2024. Cette pratique explique en effet la tenue de nombreux événements sportifs majeurs en France, avec les dérives potentielles qui en découlent. Voici un résumé des points clés :

1. Origine des exonérations fiscales :

- Elles remontent à l'époque de **Nicolas Sarkozy**, qui voulait obtenir l'Euro 2016 de football pour la France.
- **François Hollande** a ensuite concrétisé ces promesses en faisant passer une loi permettant ces exonérations.
- **N.D.L.R** : Et, Macron a approuvé le tout

2. Cadre légal :

- La loi permet aux organisations sportives internationales d'obtenir de grandes exonérations fiscales lors de compétitions d'envergure en France.
- Ces avantages fiscaux sont théoriquement conditionnés à des retombées positives pour la France, mais ces conditions sont rarement respectées.

3. Conséquences :

- Cette politique a attiré de nombreux événements sportifs majeurs en France : Coupe du monde de rugby, Coupe du monde de football féminin, etc.
- Elle a **également favorisé l'installation d'organisations sportives internationales sur le territoire français.**

4. Dérives potentielles :

- Manque de transparence financière, comme dans le cas du Championnat du monde de lutte 2017 où 600 000 à 800 000 € en espèces auraient disparu.
- Perte de recettes fiscales pour l'État français.
- Risque d'abus de la part des organisations sportives internationales, qui bénéficient d'un traitement fiscal privilégié.

5. Cas des Jeux Olympiques 2024 :

- Le contrat de ville hôte pour Paris 2024 s'inscrit dans la continuité de cette politique d'exonérations fiscales.
- Il accorde des avantages fiscaux importants au CIO et à ses partenaires.

En conclusion, cette politique d'exonérations fiscales, bien qu'antérieure aux JO 2024, a effectivement favorisé l'organisation de nombreux événements sportifs majeurs en France. Cependant, elle soulève des questions sur l'équité fiscale et les potentielles dérives financières qui peuvent en résulter[1].

Sources :

- [1]<https://ppl-ai-file-upload.s3.amazonaws.com/web/direct-files/454117/8fb51c6c-2221-4194-ade0-e7e3898c04ad/Les-plus-gros-SCANDALES-des-JO-2024-.txt>
- [2]https://www.lemonde.fr/sport/article/2022/11/11/jeux-olympiques-2024-des-exonerations-fiscal-es-pour-le-comite-d-organisation_6149521_3242.html
- [3] <https://hal.science/hal-04326438/document>
- [4]https://www.lemonde.fr/idees/article/2023/10/24/cadeau-fiscal-a-la-fifa-le-mauvais-calcul-francais_6196204_3232.html
- [5] <https://www.france.fr/fr/article/grands-evenements-sportifs-france/>
- [6] <https://www.rugbyworldcup.com/2023/?lang=fr>
- [7]https://fr.wikipedia.org/wiki/%C3%89quipe_de_France_de_football_au_Championnat_d%27Europe_2016
- [8]<https://www.publicsenat.fr/actualites/parlementaire/le-senat-siffle-la-fin-de-la-partie-et-supprime-un-cadeau-fiscal-scandaleux-pour-la-fifa>
- [9]<https://www.touscontribuables.org/les-combats-de-contribuables-associes/ne-confondons-pas-competition-sportive-et-fiscale>

[10]<https://www.ladepeche.fr/2024/01/12/football-indecnt-quun-pouvoir-politique-songe-a-offrir-des-avantages-fiscaux-pourquoi-le-bureau-de-la-fifa-a-paris-fait-polemique-11691733.php>

[11]<https://www.lesechos.fr/industrie-services/services-conseils/evenements-sportifs-bercy-veut-perenniser-le-dispositif-dexoneration-fiscale-1851850>

[12]https://www.liberation.fr/sports/le-gouvernement-veut-creer-un-paradis-fiscal-pour-attirer-la-fifa-en-france-20231018_IFS2MVNLYJBIXGC35JRKQAEWY4/

[13] https://fr.wikipedia.org/wiki/Coupe_du_monde_de_rugby_%C3%A0_XV_2023

[14]<https://www.august-debouzy.com/fr/blog/2058-au-dela-des-jeux-olympiques-la-france-attire-de-nombreux-sportifs-grace-au-regime-fiscal-favorable-dimpatriation>

[15]https://www.liberation.fr/sports/la-fifa-et-la-fia-reclament-un-statut-fiscal-specifique-pour-rest-en-france-20240424_Q56KKKEA7BE2XJCZFFUEDE5N6M/

Un texte de Contr-attaque.net dont la photo illustre cet article :

2700 euros pour assister à la cérémonie d'ouverture, soit deux mois de SMIC ! Ou encore 980€ pour assister aux épreuves de natation et 630€ pour celles de gymnastique artistique !

«J'ai vu que les places pour l'athlétisme étaient vendues à un tarif astronomique (de 290 euros à 995 euros, la place). Je trouve ça vraiment abusé» s'indigne Jimmy Gressier, athlète français. «Comment peut-on mettre des tarifs aussi élevés pour notre sport ? Qui est à la base, un sport abordable pour tous et accessible, où il n'y a pas non plus de très grandes stars». Des jeux destinés donc aux ultra-riches, de l'aveu même de sportifs.

Pour comparaison, les places pour assister aux JO de Londres coûtaient de 20 à 2 012 livres. Tokyo proposait un prix d'appel à 19 euros et Rio proposait même des billets à 13 euros. L'édition brésilienne de 2016 était la moins chère avec 50% des billets vendus à moins de 23 euros.

Les JO vont ainsi permettre d'amasser des sommes considérables, tout en rendant inaccessible à une grande partie de la population la possibilité d'y assister, d'autant plus dans le contexte actuel d'inflation. Et cela sur le dos 45.000 «bénévoles». Ces personnes seront pourtant exploitées 10h par jour et jusqu'à 48h par semaine, tout en étant soumises à des liens de subordination... la définition même du contrat de travail, pour ces bénévoles qui ne seront ni rémunéré-es ni protégé-es par le droit du travail. Où va l'argent ? Uniquement pour la répression ? À qui vont bénéficier les sommes réalisées sur la vente de billets hors de prix et le travail gratuit de dizaines de milliers de personnes ?

Mais ceci est loin d'être la seule critique qui pèse sur l'organisation des JO. Il s'agit également d'un désastre écologique. Des jardins ouvriers à Aubervilliers vont être détruits pour y construire une piscine olympique ainsi qu'une partie du parc Georges Valbon. De nombreux arbres vont aussi être abattus, pour un événement qui va en plus mobiliser massivement les transports aériens ultra-polluants venant du monde entier.

La question du logement est également en jeu. Le prix du mètre carré explose autour du site des JO, rendant l'accès au logement impossible pour de nombreuses populations. Le CROUS va exiger aux étudiant-es les plus précaires, qui bénéficient de bourses et nécessitent un logement, de quitter leur chambre étudiante pendant l'été 2024 pour pouvoir y accueillir des volontaires des JO.

Mais c'est aussi la militarisation de l'espace public qui inquiète : quadrillage policier, surveillance totale... le préfet Nunez l'assume : «on va saturer l'espace public de policiers» s'exclame-t-il...

Travail dissimulé, débauche sécuritaire, pollution massive, destruction de jardins, privatisation de l'espace et tout ça pour le divertissement d'ultra-riches, inaccessible à la plupart des habitant-es d'Île de France. Ces jeux olympiques sont un scandale à la fois social et écologique.